

CRÊT D'ESTY

CHOIX DU PROMOTEUR DES 84 LOGEMENTS EN ACCESSION LIBRE

Le Conseil Municipal du 6 février dernier a choisi le promoteur des 84 logements qui s'installeront à l'arrière des logements sociaux, le long de la nouvelle route du Crêt d'Esty.

Rappelons que, pour éviter toute surenchère sur les terrains au détriment de la qualité de la construction, la Commune avait elle-même fixé un prix de vente raisonnable de la charge foncière, et qu'elle avait imposé l'intervention conjointe d'un architecte et d'un promoteur pour pouvoir comparer les trois projets présentés.

La sélection a été difficile, les deux projets restés en lice étant de qualité. Au final, la préférence a été donnée à BOUYGUES IMMOBILIER. Pensés par un architecte associé à un paysagiste, les 84 logements appuyés au terrain naturel seront répartis en 5 bâtiments tous différents les uns des autres, pour rappeler nos hameaux. Leur aspect architectural sera celui de "maisons perchées" sur un rez-de-chaussée revêtu de pierre avec retombées de toiture en zinc.

Entre autres critères de sélection, la Commune a porté une grande attention à l'harmonie des lieux : 2 bâtiments sur 5 auront une toiture à une pente sur un R+3, et feront transition entre les toits prononcés des logements sociaux en bordure de la route des Creuses, et le toit végétalisé de la mairie

sur le sommet de la colline. Tous les rez-de-chaussée seront traversants, sur un sous-sol complet à deux niveaux abritant les parkings et les caves. Les logements (environ 45 m² pour un T2, 68 m² pour un T3, et 82 m² pour un T4) seront labellisés RT2012 - 20% et bénéficieront d'une domotique centralisée.

Autre critère décisif, le "prix moyen de sortie" proposé par BOUYGUES sera de 3 900 €/m² habitable, hors garage, et 9 logements seront proposés à 3 300 €/m² habitable avec, en contrepartie, des clauses anti spéculatives (par exemple réservés aux primo-accédants, bénéficiaires d'un prêt à taux zéro et autres critères à finaliser par le promoteur). La Commune espère ainsi rendre accessible l'achat de leur logement par les jeunes familles de CHAVANOD.

Place donc maintenant aux études préalables au permis de construire. La pré-commercialisation devrait, elle, débuter en fin d'année 2017.

Pour mémoire, rappelons à tous que jusqu'à la fin avril 2017, les accès au parking derrière la salle polyvalente et à la cuisine par la porte extérieure ne sont plus possibles en raison des travaux d'aménagement de la ZAC du Crêt d'Esty. L'unique accès à la cuisine se fait, dans ce laps de temps, par l'entrée principale.

Façades côté
route des Creuses



LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DE LA ZONE DES CHAMOUX

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Grand Anney (communauté d'agglomération qui comprend la communauté de l'agglomération d'Anney et les communautés de commune du Pays d'Alby et de la Filière, de la rive gauche du lac et de la Tournette) devient compétent pour les zones d'activités économiques.

La zone Altaïs étant déjà intercommunale, elle continuera bien sûr de l'être.

Pour ce qui concerne la zone des Chamoux, dont il faut souligner le caractère mixte des activités déjà présentes (activités économiques ET commerciales), le Grand Anney prendra aussi le relais des projets menés jusqu'alors par la Commune pour assurer son développement et son extension. Des négociations sont en cours avec l'Agglo portant sur les points suivants :

- La Z.A.E. des Chamoux (au moins pour sa partie aujourd'hui urbanisée) étant le seul secteur chavandoin accueillant du commerce et de l'artisanat de proximité, il conviendra que cette double destination reste effective dans le cadre du futur schéma d'aménagement économique que doit réaliser le Grand Anney pour l'ensemble des quelques quarante-cinq zones économiques présentes sur son territoire.

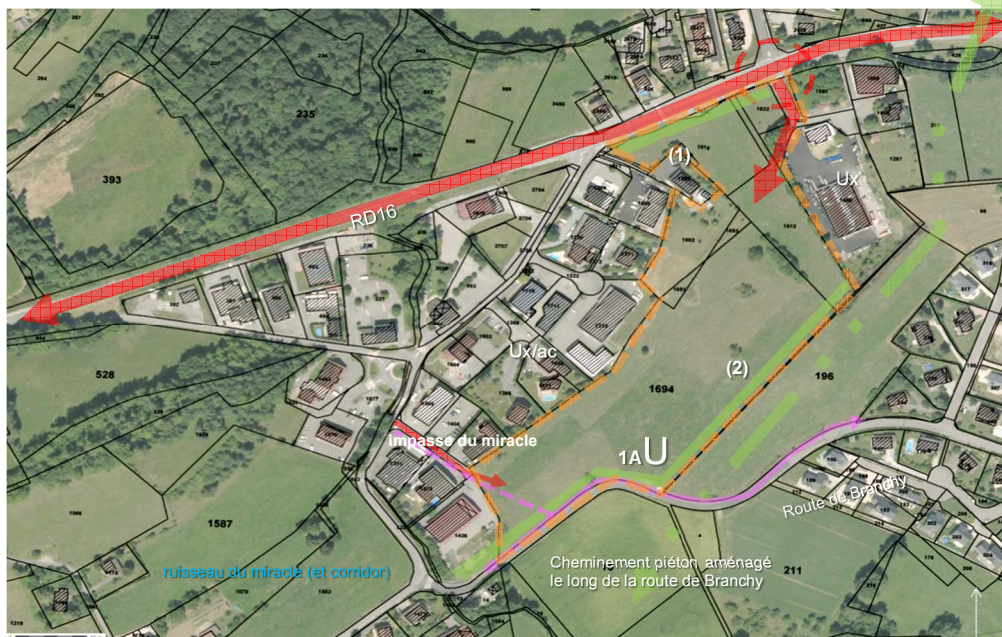
- Les terrains déjà acquis par la Commune en vue de son extension (28 900 m²) susceptibles d'accueillir tous types d'activités, seront vendus au Grand Anney, (et non pas mis à disposition gratuitement) au prix de référence des dernières acquisitions, à savoir 30 € le m².

La Commune s'est toutefois réservée une portion de terrain en limite de la future extension pour permettre un agrandissement du parc des services techniques.

A noter que, dans cette zone, la Commune a prévu au PLU une Opération d'Aménagement Programmée (OAP) imposant la création d'une voie de desserte à l'arrière accédant par la route des Creuses avec raccordement obligatoire des futures constructions, et devant favoriser la mutualisation du stationnement.

Enfin, pour mieux connecter la zone des Chamoux au Crêt d'Esty et dans le but de favoriser la fréquentation des commerces, la Commune a prévu à terme la création d'une piste cyclable/piétons longeant la route de la Fruitière. Le plan topographique et parcellaire est en cours de réalisation.

Pour mémoire, la zone d'activité de "La Foire", composée d'activités économiques industrielles et de bureaux est aussi transférée au Grand Anney, à qui la Commune vendra 4 terrains communaux de 725 m² aujourd'hui englobés dans des terrains privés et devant servir à l'accueil des entreprises de cette zone.



OAP pour le développement de l'extension de la zone des Chamoux, au futur PLU

INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2017/2018

À L'ÉCOLE PUBLIQUE

Les nouvelles familles sont invitées à inscrire leurs enfants **à compter du 6 mars 2017**.

A partir de cette date, elles pourront se présenter en Mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile. Un certificat leur sera alors délivré, qui leur permettra de prendre ensuite rendez-vous avec le directeur d'école pour l'admission scolaire.

A noter que cette démarche n'est pas nécessaire pour les enfants déjà scolarisés à l'école publique en 2016/2017 : le passage d'une classe à l'autre se fait automatiquement, de même que le passage de la maternelle à l'élémentaire.

Les familles qui souhaiteraient demander **une dérogation scolaire** (un enfant de CHAVANOD qui souhaite être scolarisé dans une école d'une autre commune, ou bien un enfant d'une autre com-

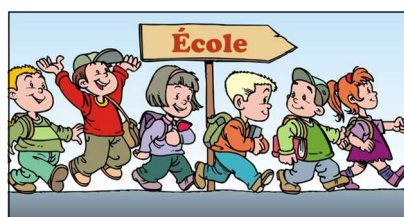
mune souhaitant l'être à l'école de CHAVANOD) sont invitées à **s'adresser en mairie** : les réponses ne seront données que fin mai 2017. A noter que les dérogations accordées pour 2016/2017 ne sont pas reconduites automatiquement l'année suivante : la demande doit donc être formulée chaque année.

À L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-CROIX

Les inscriptions sont ouvertes et la démarche doit être faite directement à l'école : pas besoin de passer en mairie avant.

Pour tout renseignement :

- Joindre Mme Catherine LENGARD, directrice, au 04 50 69 17 13
- Ou vous rendre sur le site <https://ecolesainte-croix.jimdo.com/l-ecole/infos-pratiques/>



INSCRIPTIONS À LA CANTINE ET/OU À LA GARDERIE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

La Commune réfléchit actuellement à une évolution de la gestion des services péri-scolaires. Toutes les précisions seront communiquées dans le prochain Flash Info et seront téléchargeables sur le site internet de la Commune : www.chavanod.fr.

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 7 Juillet 2017. Après cette date il sera trop tard !

De plus, afin d'enrichir les activités proposées aux enfants, nous souhaiterions faire participer les associations, les parents d'élèves et la population de CHAVANOD aux ateliers qui leur seront destinés. Nous lançons donc un appel, pour une animation qui peut être adaptée aux disponibilités et aux propositions de chacun, par exemple :

- un soir par semaine pour un cycle de 6 à 8 semaines,
- à partir de 16h15 pour environ 1 heure.

Toute proposition de bénévoles motivés pour transmettre leurs savoir faire et/ou leurs passions dans tous les domaines (sportif, culturel, récréatif, technique, artisanal ...) sont les bienvenues ! Un grand merci par avance à ceux qui se feront connaître le plus tôt possible et avant la fin avril 2017.



INSCRIPTION A LA CRÈCHE "BULLE DE NEIGE" POUR L'ANNÉE 2017 / 2018

La Commune finance 10 berceaux au sein de la crèche d'entreprise "Bulle de neige" installée dans le parc Altaïs, pour un coût total annuel de 117 000 €. Les attributions se font pour l'année scolaire, soit du 1^{er} septembre au 31 août, en fonction des critères tels que le domicile des familles - l'amplitude d'utilisation de la crèche tout au long de la semaine et en fonction de la date d'entrée - la situation professionnelle des parents et composition de la famille - les revenus, etc...

Les familles souhaitant une première entrée à la crèche ou un renouvellement doivent remplir le dossier de candidature à télécharger sur le site internet de la Commune [www.chavanod.fr/enfance-vie scolaire/ Petite enfance](http://www.chavanod.fr/enfance-vie_scolaire/Petite_enfance) et le déposer en mairie **avant le dimanche 2 avril prochain**.

Après instruction, et décision de la commission d'attribution, une réponse sera faite à chaque famille, début juin 2017.

AIDE AUX VACANCES 2017

Le Centre Communal d'Action Social de CHAVANOD apporte son aide financière à l'accueil d'enfants et jeunes jusqu'à 12 ans en centre aéré et en colonies de vacances, dans la limite de 30 jours/an/enfant par année civile. Le montant de l'aide apportée tient compte du quotient familial (QF) déterminé par la CAF, et il est de :

5 € / jour / enfant pour les familles dont le QF est inférieur ou égal à 550,

3,5 € / jour / enfant pour les familles dont le QF est compris entre 551 et 800,

1,50 € / jour / enfant pour les familles dont le QF est compris entre 801 et 1200.

Cette participation financière est valable pour le centre aéré de CHAVANOD organisé par l'Association Familiale Rurale, mais aussi pour ceux organisés dans la commune nouvelle d'ANNECY et aussi celle de QUINTAL, ou encore les colonies de vacances proposées par l'UFOVAL, à toutes périodes de l'année. Le moment venu, ne pas oublier d'apporter un justificatif de domicile et votre quotient CAF. La subvention du CCAS sera immédiatement déduite de votre facture.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)

Depuis le 15 janvier 2017, dans le cadre d'un voyage à l'étranger, à titre individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique, centre de loisirs...), sans être accompagné de l'un de ses représentants légaux, un mineur, quelle que soit sa nationalité, doit obligatoirement détenir :

- **une pièce d'identité en cours de validité à son nom** (carte nationale d'identité ou passeport, sauf situation particulière des mineurs ressortissants d'un Etat non membre de l'Union Européenne participant à une sortie scolaire qui peuvent bénéficier d'un titre spécifique),
- **une autorisation de sortie du territoire (AST)** d'un mineur non accompagné par un titulaire

de l'autorité parentale, assortie d'une copie lisible et complète de la pièce d'identité du parent signataire.

Cette autorisation, matérialisée par la présentation **d'un formulaire CERFA 15645*01**, sous format "papier", est renseignée par l'un des titulaires de l'autorité parentale (père, mère, tuteur) et est revêtue de sa signature originale. **Le FORMULAIRE est mis à disposition sur le site internet : www.service.public.fr**

Elle peut être délivrée pour la durée d'un voyage ou pour une durée déterminée, précisée par le signataire, mais obligatoirement inférieure à un an.

L'autorisation de sortie du territoire n'est plus délivrée par la Mairie, mais elle est établie seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur. Elle ne fait l'objet d'aucune validation administrative. Aucun déplacement en Mairie ou en Préfecture n'est donc nécessaire de la part de l'utilisateur.

VOTE PAR PROCURATION

En 2017, deux élections importantes se dérouleront en France :

l'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
Dimanches 23 avril et 7 mai 2017

et les **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**
Dimanches 11 juin et 18 juin 2017

Si vous (mandant) ne pouvez pas vous déplacer ou être présent ces jours-là, vous avez la possibilité de donner procuration à un électeur (mandataire) inscrit dans la même commune que vous, pour qu'il puisse voter à votre place.

QUI PEUT VOTER PAR PROCURATION ?

- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune.
- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne seront pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.
- Les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

QUAND DOIT-ON FAIRE ÉTABLIR SA PROCURATION ?

Une procuration peut être établie tout au long de l'année. Aucune disposition législative ou réglementaire ne fixe de date limite pour l'établissement d'une procuration de vote.

Les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant le scrutin pour que la procuration puisse être réceptionnée en mairie, avant le jour de l'élection pour pouvoir être mise en compte

Le mandataire ne reçoit plus de volet de procuration. C'est au mandant de prévenir son mandataire de l'établissement de la procuration.

DURÉE DE VALIDITÉ

La procuration est établie, soit pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours), soit pour une durée de son choix, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement, si l'intéressé établit être de façon durable dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote.

NOMBRE LIMITÉ DE PROCURATION

Le mandataire ne peut pas disposer, pour chaque scrutin, de plus de deux procurations, dont une seule établie en France. Il peut donc disposer :

- soit d'une seule procuration, établie en France ou bien à l'étranger,
- soit de deux procurations. Dans ce cas, il ne pourra s'agir que d'une établie en France et d'une autre à l'étranger, ou bien de deux procurations établies à l'étranger.

REEMPLIR LE FORMULAIRE DE PROCURATION

Le formulaire peut être téléchargé sur le site www.service-public.fr.

Il peut être rempli en ligne, puis imprimé, ou bien imprimé vierge, puis rempli à la main.

Si vous n'avez pas Internet (ou pas d'imprimante), ce formulaire peut être rempli directement auprès de l'autorité habilitée à délivrer les procurations.

OÙ DÉPOSER SA DEMANDE DE PROCURATION

Le mandant peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

BRÈVES

EMPLOIS-VACANCES EN MAIRIE POUR L'ÉTÉ 2017

Les jeunes (filles ou garçons) habitant la Commune, âgés de 17 à 20 ans et désirant travailler au sein des services municipaux entre juin et août 2017, sont invités à déposer leur candidature (lettre de motivation et dossier à télécharger sur le site de la Commune : [www.chavanod.fr/Toute l'actualité](http://www.chavanod.fr/Toute_l'actualité)), **avant le 30 mars 2017**, dernier délai.

Les entretiens de recrutement pour les 3 emplois à occuper (entretien espaces verts, peinture, nettoyage,...) aura lieu pendant les vacances de Pâques.

CHANGEMENT DES JOURS ET HORAIRES DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La modification du périmètre de la C2A étendue au "Grand Annecy" a engendré des modifications d'organisation des collectes, et en particulier celles des déchets ménagers qui sont dorénavant les suivants sur notre Commune :

- **Tous les secteurs de CHAVANOD, sauf la ZAE des Chamoux et le Parc Altaïs**, pour les conteneurs des particuliers à couvercle vert, gris ou marron : **Collecte le mardi, à partir de 12h30.**

En cas de jour férié le mardi, la collecte est maintenue le même jour, mais à partir de 10h00.

- **Pour le Parc Altaïs et la ZAE des Chamoux** (y compris les maisons situées route de la Fruitière) : **Collecte les lundi et jeudi, à partir de 12h30.**

Collecte annulée en cas de jour férié les lundi et jeudi.

COUPE AFFOUAGÈRE DANS LA FORÊT DE CÔTE LA DAME

Les frênes malades dans la forêt communale de Côte la Dame ont été abattus par l'Office National des Forêts. Faciles d'accès et répartis en 6 lots de 5 stères, ils ont été entassés sur le parking de Côte la Dame et sont proposés aux habitants de CHAVANOD au prix de 30 euros le lot.

Les personnes intéressées sont invités à se faire connaître **avant le 20 mars 2017** en mairie de CHAVANOD. Le bois devra être enlevé avant le 30 avril 2017 de manière à permettre le reboisement des lieux en chênes, érables, merisiers et alysiers, soit plus de 2 550 nouvelles unités ! Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire en Mairie (Tél. : 04 50 69 10 61), **avant le 19 mars 2017**.

DES QUESTIONS DE RECENSEMENT !

Recensement citoyen

Les filles et les garçons sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Ils doivent se présenter en personne, en mairie, avec leur livret de famille, la carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité, et un justificatif de domicile.

Recensement des travailleurs frontaliers

Ce recensement soulage directement notre budget, puisque l'an dernier, une recette de 138 000 €, pour 114 frontaliers, a été attribuée à la Commune. Tous les habitants qui disposent du statut de travailleur frontalier, ou bien qui sont citoyens suisses mais résidant en France, et qui travaillent dans le canton de Genève, sont invités à se faire connaître en remplissant le formulaire disponible en Mairie (ou à télécharger sur le site internet de la Commune), en y joignant soit une photocopie de la carte de travailleur frontalier, soit une photocopie du passeport suisse, et cela **avant le 31 mai 2017**.

Ils doivent aussi s'assurer que leur employeur suisse a bien fait les démarches auprès de l'office cantonal de la population et des migrations de la République de Genève.

Recensement de la population

Et un grand merci aux habitants de CHAVANOD.

Les six agents recenseurs ont apprécié l'accueil et la disponibilité de la grande majorité des habitants qui les ont aidé à réaliser leur mission.

L'opération se termine. Premier enseignement de cette campagne de recensement (d'autres suivront) les Chavanodins sont résolument des internautes. Alors que l'INSEE évaluait à 20 % le nombre de déclaration remplies par Internet, vous avez été plus de 72 % à le faire... Nous voilà dans le XXI siècle !

CHAVANOD DANS LE GRAND ANNECY

Réunies dernièrement, les 34 communes du Grand Annecy ont élu leur exécutif. CHAVANOD y sera bien représenté puisque René DESILLE a été élu vice-président, parmi les 14 autres, en charge de la mobilité et des

transports en commun. Monique GRILLET a été désignée comme conseillère communautaire suppléante.

Enfin, dans les commissions de travail, Franck BOGEY participera à la commission Finances, Monique GRILLET à celle en charge de l'Aménagement-Agriculture-Ruralité, et Jacques BUISSON au Centre Intercommunal d'Action Sociale.

A noter sur l'agenda

VEND.
17
MARS

CONCERT À L'ÉGLISE DE CHAVANOD

Organisé par le Conservatoire de musique de l'agglomération d'Annecy.

Auquel participeront plus d'une centaine de musiciens et choristes avec, parmi eux, les 13 enfants de l'atelier "Chœur d'enfants" de la garderie périscolaire de l'école publique. Venez nombreux...
Entrée libre



SAM.
22
AVRIL

OPÉRATION "MATINÉE VILLAGE PROPRE"

Rendez-vous à 8h30 au stade pour la distribution du matériel de collecte.

DIM.
23
AVRIL

1ER TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h. à 19 h.



DIM.
7
MAI

2ÈME TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h. à 19 h.



LUNDI
8
MAI

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

A 11 h.
Au monument aux Morts, au centre du cimetière.

LUNDI
15
MAI

COLLECTE DE SANG

De 16h30 à 19h00
Salle polyvalente de Chavanod

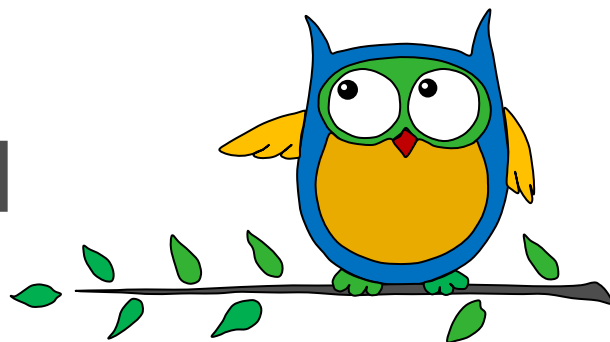


JE DONNE MON SANG,
JE SAUVE DES VIES !

FEV.
2017

LA GAZETTE
DES ASSOCIATIONS
LE CHAVAN

NUMÉRO 80



COMITÉ DES FÊTES

Afin de respecter les traditions, nous fêterons

LE CARNAVAL

Samedi 11 mars 2017 à partir de 14h15

Le départ se fera comme d'habitude sur le parking de La Poste.

Le cortège défilera sur la route de Corbier jusqu'à la salle polyvalente où parents et enfants se rassembleront pour des animations et un goûter.

Merci aux parents de confectionner quelques gâteaux qui seront dégustés avec les boissons offertes par le Comité des Fêtes.

**VENEZ NOMBREUX ET DÉGUISÉS
POUR ACCOMPAGNER VOS ENFANTS.**

LA CHASSE AUX ŒUFS

se déroulera

Samedi 15 avril 2017 à partir de 14h00
dans les jardins du lycée agricole

Les enfants recevront une invitation.

C.O.CHAVANOD FOOTBALL

Samedi 18 mars 2017
à la salle polyvalente

COC DANSE PARTY

Animée par MIRAGE

Menu adulte : 20 euros

Tartiflette et accompagnements

Trou savoyard

Dessert

Café

Menu enfant (- 12 ans) : 10 euros

Tartiflette

Glace

RÉSERVATIONS

Par mail : cochavanod@lrafoot.org

Vente des cartes samedi matin 4 mars 2017

Informations sur le site du club :

www.cochavanodfoot.com

A.D.E.P.

L'Association Des parents des Ecoles Publiques de CHAVANOD
organise sa

DISCO KIDS AND QUIZZ

Discothèque pour les enfants et animations Quizz pour les parents

Samedi 25 mars 2017 à partir de 16h00
à la salle polyvalente

Entrée à partir de 3 euros par enfant (tarif dégressif)

- Gratuit pour les parents - Ouvert à tous -

Buvette et restauration sur place





LA BONA TROYA

La Bona Troya a modifié ses statuts et s'ouvrent désormais à "toutes les personnes désireuses de participer à des rencontres et activités amicales en dehors de toutes contingences politiques et religieuses sans notification d'années de naissance".

Donc, si vous désirez faire partie de notre amicale, vous êtes les bienvenus.

Pour prendre contact, vous êtes invité(e) à participer à notre :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vendredi 27 mars 2017 à 11h00
à la Grange à Jules

L'assemblée sera suivie d'un repas;

Si vous êtes intéressé(e), faites-vous connaître **avant le 15 mars** auprès de :

Jackie CLAUDÉ - 04 50 69 54 76
ou Maryse PERRET - 04 50 69 18 27

pour participer à nos rencontres, ou aux sorties que nous organisons... dans une ambiance amicale et chaleureuse.

SAPEURS-POMPIERS

DE CHAVANOD

Comme chaque année, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chavanod vous propose son habituelle

SOIRÉE PAËLLA
Samedi 1er avril 2017 à 19h00
à la salle polyvalente

Repas et soirée dansante seront au rendez-vous !

Les tickets seront en vente début mars auprès des divers agents du centre.

Adulte : 20 euros

Enfants (- 12 ans) : 10 euros

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS

06 84 22 52 97

De plus, le Centre de Première Intervention est doté d'un site internet pour les personnes désirant des renseignements et aussi découvrir le CPI de Chavanod :

www.amicaledessapeurspompiersdechavanod.com

A.P.E.L.

ÉCOLE SAINTE-CROIX

VIDE-GRENIER
Dimanche 7 mai 2017

- Ouvert uniquement aux particuliers.
- Mise en place des exposants de 6h30 à 7h30.
- Ouvert au public de 8h00 à 17h30.
- Tarif : 3 euros le mètre (2 mètres minimum).
- Une boisson chaude offerte par exposant.

- Petite restauration sur place
(pensez à précommander lors de votre inscription)

- **Inscription avant le 2 mai 2017** -

Le bulletin d'inscription est disponible :

- chez les commerçants de Chavanod
- par mail sur demande
- et sur : www.chavanod.fr

RENSEIGNEMENTS

Audrey BEAUQUIS - 06 32 65 23 69
apelsaintecroix@hotmail.fr

COURANTS D'ART

.....

Samedi 22 avril 2017 - 20h30

Eglise de Chapeiry

CONCERT TROMPETTE ET ORGUE

Anne MENTRIER à l'orgue
et Jean-François RAYMOND à la trompette

Un bel orgue original a été installé dans l'église de Chapeiry, et c'est l'occasion pour Courants d'Art de vous proposer ce concert pour trompette et orgue interprété par des artistes locaux. Ils interpréteront de grandes œuvres du répertoire classique.

RENSEIGNEMENTS

06 82 30 99 74 et 04 50 52 17 19
www.courantsdart.fr

L.R.D.C.

.....

TÉLÉTHON 2016

Il y a des journées festives où tout est rassemblé pour que la magie opère... Le temps, le public, la musique, des marcheurs, des coureurs, des familles qui courent autour d'un stade de Chavanod en pleine effervescence !!!

Les départs sont donnés les uns après les autres, chacun son rythme, chacun sa marche, chacun sa course.

Mais que dire de l'énergie des gamins pour l'ultime tour de stade avec papa et maman... et tout ça pour la bonne cause "Le Téléthon" !!!

**"La corrida de Chavanod" est née...
et déjà un premier record :**

**8 982 euros reversés
à l'AFM Téléthon !**

Record de don pour notre "petite" commune de Chavanod...

Merci à tous les généreux donateurs et merci aux bénévoles et commerçants de Chavanod.

THÉÂTRE

EMPORTE-PIÈCES

.....

"LA COMTESSE VIENT DINER CE SOIR"

Comédie de Patricia HAUBE
Adaptation et mise en scène : Jean-Paul PAGET

"Que va devenir Constance de Chassegnac après que son mari, Edouard, lui a annoncé que la société de fabrication de sous-vêtements féminins qu'elle dirige, connaît de grosses difficultés financières ?" Moment de vie partagés, difficiles pour Constance, peut-être, mais drôles, sûrement...

Nous avons annulé nos représentations de "L'avis du mort" de l'année 2017 (voir la partie "Historique" du site).

Nous vous donnons donc rendez-vous à partir de septembre 2017 avec notre nouvelle comédie.

Vous pouvez retrouver toutes les informations et les dates des représentations sur notre site.

RENSEIGNEMENTS

www.emporte-pieces.net
Jean-Paul PAGET - 04 50 02 10 82 ou 06 22 47 67 87
Maria LIHOSSIER - 06 28 49 39 24
E-mail : emporte-pieces@neuf.fr

A très bientôt.



Vous avez raté cette 1^{ère} édition ? Notez déjà dans vos agendas la prochaine "Corrida de Chavanod" à l'occasion du Téléthon le dimanche 3 décembre 2017.



BIBLIOTHÈQUE

AU PRÉ DE MON LIVRE

.....

La bibliothèque se trouve à la salle polyvalente du Crêt d'Esty, sur la mezzanine.

Heures d'ouverture de la bibliothèque :

LUNDI	de 15h45 à 18h
MERCREDI	de 14h30 à 18h30
JEUDI	de 15h45 à 18h
SAMEDI	de 10h à 12h

Quelques rappels...

La bibliothèque Au Pré de Mon Livre offre plus de 8500 documents : livres (romans, BD, documentaires...), CD (musiques de tous types, de toutes époques, de France et d'ailleurs), CD-Rom et DVD.

Nos différents fonds s'enrichissent chaque trimestre de nouveautés, toutes suggestions de nos lecteurs étant les bienvenues (achats faits directement par notre bibliothèque et prêts de Savoie-biblio).

L'adhésion familiale classique à la bibliothèque est de 10 euros par an.

Notre bibliothèque fait aussi partie du réseau *Biblio-Fil*.

Le pass BiblioFil permet de fréquenter les 15 bibliothèques de l'agglomération pour une adhésion individuelle et annuelle de 25 euros.

Pour obtenir plus de détails sur le fonctionnement de la bibliothèque, venez nous voir lors d'une des permanences, ou téléphonez-nous, ou envoyez-nous un courrier, nous vous répondrons.

CONTACT

04 50 69 36 58 - bibli.chavanod@free.fr

La bibliothèque vous propose son club de lecture :

L'APER' AUX LIVRES

Prochaine rencontre dans nos locaux

Vendredi 24 mars 2017 à 18h30

C'est un moment où l'on peut parler librement des livres qu'on a lus, aimés ou détestés.

Nous échangeons aussi autour des écrits de Yasmina KHADRA, avec qui nous correspondons par mail jusqu'à fin mars et que nous pourrions rencontrer à MEYTHET le 12 mai 2017. Ceci, dans le cadre de "Au Cœur des Mots", une animation partagée avec les bibliothèques de l'agglomération ancienne. Entrée libre.

Nos animations (contes, rencontre autour du livre...) sont ouvertes à tous... même si l'on n'est pas inscrit à la bibliothèque !

C.I.A.C.

CLUB INFORMATIQUE AMATEUR DE CHAVANOD

.....

D'une façon ponctuelle ou permanente notre club peut vous apporter une aide.

Vous arrivez à Chavanod, ou, vous avez un problème ponctuel, notre point Net Public permet d'utiliser un ordinateur dans nos locaux (à côté de la mairie).

Équipé pour la bureautique, vous pouvez consulter votre courrier, le web et imprimer. Il est accessible pendant les animations.

Les inscriptions pour devenir membre du Club sont opérationnelles toute l'année.

Une fois adhérent/te, vous pouvez assister aux soirées à

thèmes (gratuites) ou suivre une animation ponctuelle de quelques jours sur les saisons 2 ou 3 (de janvier à juin 2017).

Vous souhaitez vous perfectionner en informatique, vous approprier quelques bases, inscrivez-vous rapidement. Possibilité de pré-inscription depuis le web sur le site.

CONTACT

<https://www.ciac74.eu> --> adhésion au club

06 45 84 60 00

Une visite sur notre site vous informera mieux sur notre fonctionnement et nos programmes. N'hésitez pas, prenez contact.

Convivialité, notions de service et compétence sont la base de notre club qui suivant les années oscille entre 110 et 150 adhérents.

FAMILLES RURALES

- DANSE ET GYM FÉMININE -

Les inscriptions aux cours de danse et de gym sont toujours possibles en cours d'année.

DANSE RYTHMIQUE ENFANT DE 3 À 5 ANS

Mercredi de 14h30 à 15h15

GYM FÉMININE ADULTES

Mercredi de 20h00 à 21h00

Laurence DUBOIS - 06 62 48 29 33

- GROUPE HISTOIRE LOCALE -

PROMENONS-NOUS DANS L'HISTOIRE DE CHAVANOD

La 16ème sortie pedestre annuelle aura lieu

Dimanche 14 mai 2017

Départ 13h30 - Lieu à définir.

Nous découvrirons la vallée du Fier avec ses barrages et la centrale EDF, ses châteaux et leur histoire...

Annie DESILLE - 04 50 69 09 68

Michel RAVOIRE - 04 50 52 01 77

André BOUVIER - 04 50 69 05 11

Belle journée d'automne à Thônes

Le 15 octobre 2016, avec le groupe Histoire Locale, 62 personnes ont participé à la découverte de Thônes. Le matin, conférences sur l'histoire riche et parfois mouvementée de la vallée par les Amis du Val de Thônes, puis découverte du chef-lieu. A midi, repas convivial au restaurant, en chansons au son de l'accordéon. L'après-midi, visite commentée du musée récemment rénové.

Une journée très intéressante et, comme chaque année, riche de connaissances.

Vous pouvez voir les photos de la sortie sur le site : <https://histoiredechavanod.jimdo.com/>

- STAGE DE POTERIE POUR ENFANTS -

A partir de 8 ans

Lundi 20 au vendredi 24 février 2017
de 14h00 à 16h00

+ 2 heures d'émaillages à prévoir plus tard
Tarif : 70 euros (fournitures incluses)
+ adhésion à l'AFR
Attention ! Nombre de places limitées.

Tulette DEVIN - 04 50 69 14 59

- STAGE DE PILATES -

Samedi 25 mars 2017 de 9h00 à 12h00
à la salle polyvalente

Douleurs de dos, de la nuque ou des épaules ? Comment les soulager, comment les éviter ?

Stage tous niveaux, débutants ou initiés.
10 personnes maximum.

Tarif : 25 euros

Apporter un tapis de gym, vêtements souples et chauds, une petite couverture, 2 grandes serviettes, une paire de chaussettes chaudes.

S'inscrire impérativement avant le 20 mars 2017.

Laurence FOUGEROUSSE - 06 46 00 85 18

- BOURSE AUX VÊTEMENTS -

Printemps / Été

7 et 8 avril 2017
à la salle polyvalente

Dépôt vendredi après-midi et vente samedi matin.

Vêtement H/F, enfants, chaussures, puériculture, jouets, livres, sport, déco, articles de maison... en bon état et à la mode actuelle.

40 articles pour 2 euros (gratuit pour ceux qui ont la carte AFR) et 10 % de retenue sur les ventes;

Laurence BELLE - 07 82 85 11 13
(de préférence aux heures de repas)